

RAPPORT ANNUEL DE L'ÉLU MANDATAIRE

POUR L'EXERCICE 2023

SOMMAIRE

CONTEXTE.....	4
I - FICHE RÉCAPITULATIVE	5
II – ACTIVITÉ, ACTUALITÉ, SITUATION FINANCIÈRE ET ÉVOLUTION ACTIONNARIALE	5
1. ACTIVITÉS DE LA SPL.....	5
1.1 Présentation générale	5
1.2 Principales activités et opérations de l’année écoulée	6
1.3 Perspectives de développement	6
2. SITUATION FINANCIÈRE DE LA SPL.....	7
2.1 Bilan financier et économique.....	7
2.2 Bilan financier et économique.....	7
2.3 Prévisions financières pour l’année 2024.....	9
3. ÉTAT DES FILIALISATIONS.....	9
4. ÉVOLUTIONS STATUTAIRES EFFECTUÉES DANS L’ANNÉE.....	9
5. ÉVOLUTION DE L’ACTIONNARIAT	9
III – RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIÈRES ENTRE LA SPL ET LA COLLECTIVITÉ.....	10
1. LISTE DES CONTRATS EN COURS AVEC LA COLLECTIVITÉ ACTIONNAIRE.....	10
1.1 Concessions	10
1.2 Mandats.....	10
1.3 AMO.....	12
2. GARANTIES D’EMPRUNTS DES COLLECTIVITÉS.....	13
3. AVANCES EN COMPTES COURANTS DE LA COLLECTIVITÉ	13
4. AIDES ET CONCOURS FINANCIERS	13
5. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS	13
IV – CONTRÔLES ET GESTION DES RISQUES	13
1. CONTRÔLE INTERNE – CONTRÔLE ANALOGUE.....	13
1.1 En matière de gouvernance.....	14
1.2 En matière d’activité opérationnelle	14
2. CONTRÔLE EXTERNES	14
V – BILAN DE LA GOUVERNANCE DE LA SPL.....	14
1. ACTIONNARIAT.....	15

2. LES DIRIGEANTS	10
2.1 Administrateurs	16
2.2 Les représentants à l'assemblée spéciale.....	17
2.3 Organisation de la gouvernance.....	19
3. LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX	20
4. BILAN DE LA GOUVERNANCE	20
4.1 Réunions des Instances de la SPL	20
4.2 Participation des représentants des Collectivités	20
4.3 Assemblée générale.....	22
CONCLUSION	23

CONTEXTE

L'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales dispose que : « *Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux* ».

Conformément à cet article, la représentante à l'assemblée spéciale de la Commune de Noyarey, Mme Nathalie GOIX, présente un rapport écrit devant le conseil municipal.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein de l'assemblée, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de renforcer le contrôle analogue ;
- de s'assurer que la SPL ISÈRE Aménagement agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la Commune de Noyarey ;

Dans le respect de ces dispositions le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

Ce rapport contribue au contrôle analogue de la SPL tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.

Cette obligation est à la charge des représentants des collectivités territoriales exerçant les fonctions d'administrateur au sein de la SPL. S'agissant des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration, leur représentant au sein de l'Assemblée spéciale assure la communication de leur rapport aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres.

Il prend la forme d'un rapport écrit, qui est présenté au moins une fois par an à l'assemblée délibérante de la collectivité possédant un siège au Conseil d'administration ou au sein de l'Assemblée spéciale, ce qui suppose communication du rapport à tous les membres de l'assemblée. Celle-ci, après discussion, se prononce par un vote. Ce vote doit permettre de dégager la responsabilité de l'élu vis-à-vis de la collectivité qui l'a mandaté, même si la loi ne prévoit pas expressément qu'il lui soit donné quitus de sa mission.

Si ce rapport est dû à titre personnel, on peut cependant admettre que plusieurs représentants de la collectivité partageant la même vision de leur activité au sein de la SPL cosignent un seul et même rapport.

I - FICHE RÉCAPITULATIVE

Dénomination	ISÈRE Aménagement
Adresse du Siège social	34 Rue Gustave Eiffel – Les Reflets du Drac – 38000 GRENOBLE
Date de création	13 juillet 2010
Secteur d'activité (APE)	Construction d'autres ouvrages de génie civil
Objet social	<ul style="list-style-type: none"> De réaliser toutes opérations d'aménagement au sens du Code de l'Urbanisme, à savoir notamment celles ayant pour objet de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, le développement ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et contre toute atteinte à l'environnement, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels ; De réaliser toutes opérations de construction, d'ouvrages de bâtiment, d'infrastructure, de génie civil.
Organisation de la gouvernance	Conseil d'administration
Nom de la Présidente Directrice Générale (PDG)	Mme Sandrine MARTIN-GRAND
Nom du commissaire aux comptes	Cabinet EUREX – Mme Géraldine MADRIGAL
Date de nomination	Renouvelée le 02/05/2023
Nombre de salariés	27,29 ETP avec le personnel mis à disposition par le Groupement d'employeurs

II – ACTIVITÉ, ACTUALITÉ, SITUATION FINANCIÈRE ET ÉVOLUTION ACTIONNAIRIALE

1. ACTIVITÉS DE LA SPL

1.1 Présentation générale

Conformément à son statut de Société Publique Locale, ISÈRE Aménagement intervient exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires dans le cadre de prestations intégrées (quasi-régie ou « in house »).

Ainsi, elle offre à ses actionnaires un éventail de possibilités dont notamment les domaines de compétences suivants :

- Aménagement et renouvellement urbain,
- Développement économique,
- Programmation,
- Infrastructures de transports,
- Transports guidés,
- Action foncière,
- AMO et Maîtrise d'ouvrage en construction,
- Promotion immobilière d'intérêt général,
- Travaux en rivière,
- Ouvrage d'assainissement...

1.2 Principales activités et opérations de l'année écoulée

Principales activités :

Les activités principales concernent la réalisation de toutes opérations d'aménagement au sens du Code de l'Urbanisme, ainsi que toutes opérations de construction, d'ouvrages de bâtiment, d'infrastructure, de génie civil.

Opérations de l'année écoulée :

Cf 3^{ème} partie du rapport de gestion sur l'exercice 2023 en annexe.

1.3 Perspectives de développement

Depuis début 2024, l'entrée au capital de la Commune du Cheylas est devenue effective.

Il est également précisé que le budget prévisionnel 2024 approuvé par le conseil d'administration du 12 décembre 2023 est prévu avec un résultat positif de 52 K€ après impôts.

Les orientations générales pour l'exercice 2024 de la SPL s'établissent sur 3 axes, à savoir :

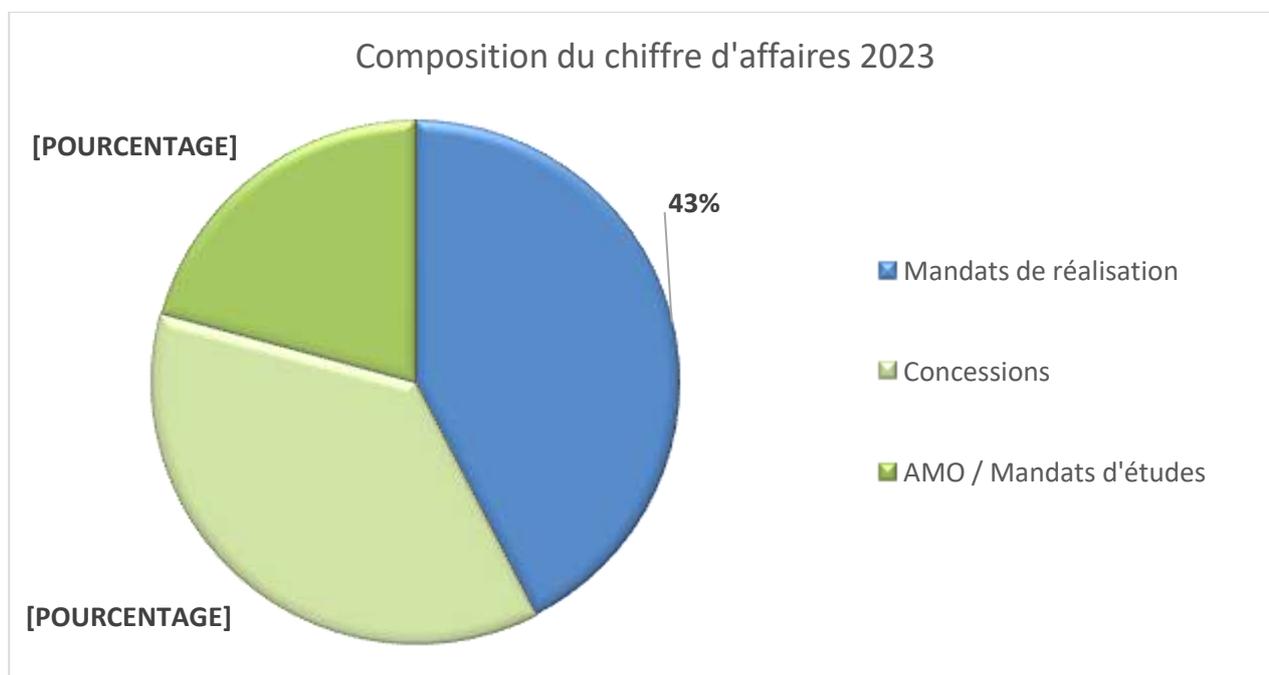
- **Axe 1 : S'appuyer sur le Groupement d'Employeurs ELEGIA pour renforcer les compétences et optimiser les charges ;**
- **Axe 2 : Mettre en place une démarche RSE ;**
- **Axe 3 : Renforcer notre positionnement dans le domaine de l'aménagement durable et la transition énergétique.**

2. SITUATION FINANCIÈRE DE LA SPL

2.1 Bilan financier et économique

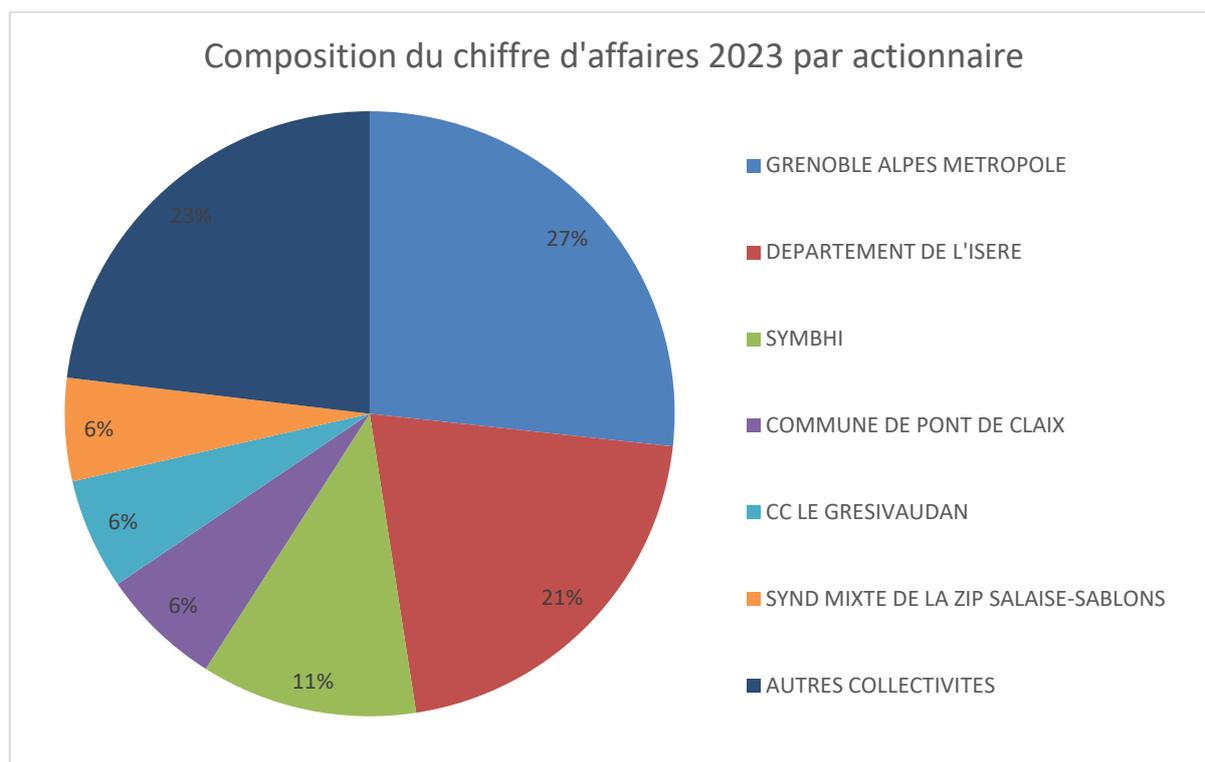
	2021	2022	2023
Capital social	1 180 000 €	1 180 000 €	1 180 000 €
Capitaux propres	3 165 367 €	3 158 719 €	3 218 878 €
Chiffres d'Affaires	8 527 728 €	19 491 946 €	19 080 984 €
Total produits d'exploitation	25 369 259 €	32 027 153 €	17 309 993 €
Total charges d'exploitation	25 213 070 €	32 002 313 €	17 255 943 €
Dont Coûts salariaux	1 414 637 €	652 636 €	96 054 €
Résultat d'exploitation	156 189 €	24 839 €	54 050 €
Résultat net	144 536 €	67 730 €	121 044 €
Trésorerie	28 654 857 €	20 791 002 €	30 401 900 €

2.2 Bilan financier et économique



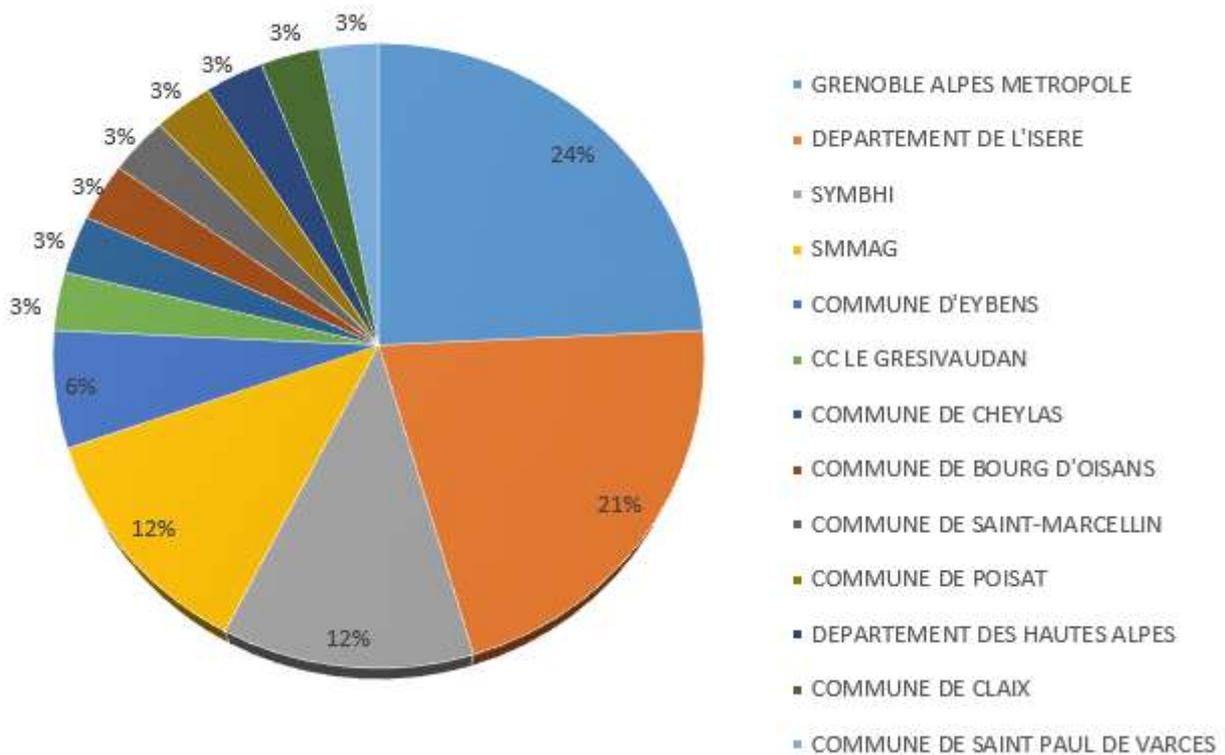
Le chiffre d'affaires est composé à 43% de la rémunération issue des mandats, à 37% de la rémunération issue des concessions d'aménagement et à 21% de celle des études et AMO.

Par client, il est notamment composé à 27% de rémunérations sur des contrats avec Grenoble Alpes Métropole, 21% avec le Département de l'Isère, 11% avec le SYMBHI, 6% avec la commune de Pont de Claix, 6% avec la Communauté de Communes du Grésivaudan, 6% avec le Syndicat Mixte de la ZIP de Salaise sablons et de 23% avec les autres collectivités actionnaires.



Contrats notifiés au cours de l'exercice 2023 :

- 1 concession d'aménagement pour la Communauté de Communes du Grésivaudan.
- 18 mandats de réalisation dont 4 pour le Département de l'Isère, 5 pour Grenoble Alpes Métropole, 2 pour le SYMBHI, 2 pour le SMMAG, 1 pour la Commune d'Eybens, pour le Département des Hautes-Alpes, pour la Commune du Cheylas, pour la Commune de Bourg d'Oisans et pour la Commune de Saint-Marcellin.
- 4 mandats d'études pour le Département de l'Isère, SYMBHI, Grenoble Alpes Métropole et Commune de Pont de Claix.
- 10 missions d'assistance dont 2 pour le Département de l'Isère, 2 pour GAM, 2 pour le SMMAG, 1 pour le SYMBHI, et 3 pour les Communes de Poisat, Saint-Paul de Varcès et Eybens.



2.3 Prévisions financières pour l'année 2024

Il est également précisé que le budget prévisionnel 2024 approuvé par le conseil d'administration du 12 décembre 2023 est prévu positif avec un résultat de 52 K€ après impôts.

3. ÉTAT DES FILIALISATIONS

La Société ne détient pas de participations directes ou indirectes dans d'autres structures.

4. ÉVOLUTIONS STATUTAIRES EFFECTUÉES DANS L'ANNÉE

Les statuts ont été adoptés par l'Assemblée générale constitutive, le 13 juillet 2010. Depuis cette date, ils ont fait l'objet de modifications par l'Assemblée générale extraordinaire des 25 février 2011, 24 janvier 2014 et 19 mai 2017.

Au cours de l'exercice 2023, les statuts n'ont pas fait l'objet de modifications.

5. ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

Au cours de l'exercice 2023, la Commune de Saint-Egrève a cédé 30 actions de 100 euros chacune à la Commune du Cheylas, cession qui a été agréée par le Conseil d'administration du 13 décembre 2022.

Un tableau récapitulatif de la situation de l'actionnariat au 31 décembre 2023 est joint l'article V.1 du présent rapport.

III – RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIÈRES ENTRE LA SPL ET LA COLLECTIVITÉ

Les contrats qui lient la SPL et les collectivités sont récapitulés, avec leur objet et le cas échéant le secteur d'activité dont ils relèvent.

1. LISTE DES CONTRATS EN COURS AVEC LA COLLECTIVITÉ ACTIONNAIRE

1.1 Concessions

Actionnaires	Date	Etat	Département
CC BIEVRE ISERE			
1149 ZA Pré de la Barre	29/06/2021	Phase lancement	Aménagement
CC ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE			
1144 ZAC Champlard à Beaufort	20/07/2017	Phase lancement	Aménagement
CC LE GRESIVAUDAN			
1146 Aménagement Secrétan à Montbonnot	22/07/2019	Phase lancement	Aménagement
1153 Extension Parc des Fontaines à Bernin	03/02/2023	Phase lancement	Aménagement
COMMUNE DE BRIANCON			
1152 ZAC Cœur de Ville quartier du 15/9 à Briançon	18/11/2022	Phase lancement	Aménagement
COMMUNE DE CROLLES			
1142 Crolles ZAC Ecoquartier	21/07/2017	Réalisation/travaux	Aménagement
COMMUNE DE FONTAINE			
1156 Quartier Alpes Mail Cachin	03/05/2021	Phase lancement	Aménagement
COMMUNE DE SUSVILLE			
1147 Secteur du chevalement	10/06/2020	Phase lancement	Aménagement
COMMUNE DE TENCIN			
1150 Aménagement du secteur le Pré sec Tencin	04/02/2022	Phase lancement	Aménagement
COMMUNE DE VIF			
1053 Aménagement zone Sous le Pré à Vif	03/08/2016	Phase lancement	Aménagement
SYMBHI			
1031 Concession de travaux SYMBHI	19/05/2021	Phase lancement	Construction

1.2 Mandats

Actionnaires	Date	Etat	Département
BOURG D'OISANS COMMUNE			
2483 MR musée des minéraux Bourg d'Oisans	26/04/2023	Phase lancement	Aménagement
CC LE GRESIVAUDAN			
2439 MR liaison cycle Crolles - Brignoud	04/03/2020	Phase lancement	Aménagement
COMMUNE D'ECHIROLLES			
2042 Espaces publics secteur Granges sud Echirolles	18/09/2013	Préliquidation	Aménagement
COMMUNE D'EYBENS			
2049 Etude rocade sud Eybens	17/12/2012	Préliquidation	Aménagement

2113 Eybens secteur du Val	18/05/2015	Préliquidation	Aménagement
2119 Eybens Ecole du Val	08/01/2018	Phase lancement	Construction
2469 MR réhabilitation thermique du dojo	17/03/2023	Phase lancement	Construction
COMMUNE DE CREMIEU			
2166 ME Friche EZT Crémieu	27/06/2022	Phase lancement	Aménagement
COMMUNE DE CROLLES			
2422 Crolles nouvelle cuisine centrale	12/11/2018	Phase lancement	Construction
COMMUNE DE GRENOBLE			
2043 Etudes Pont Aval Grenoble	21/12/2012	Préliquidation	Infrastructures
2045 Groupe scolaire site Hareux	25/10/2013	Préliquidation	Construction
COMMUNE DE MONTBONNOT ST-MARTIN			
2002 Montbonnot Maison des Arts	03/01/2011	Préliquidation	Construction
2090 Réseau de chaleur Montbonnot	15/10/2015	Préliquidation	Construction
2463 MR reconstruction du gymnase	01/07/2022	Phase lancement	Construction
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE			
2445 Construction maison médicale	15/02/2021	Phase lancement	Construction
COMMUNE DE ST MARCELLIN			
2455 MR amgt parking bus et accès établissements scolaires	20/04/2021	Phase lancement	Aménagement
2485 MR Aménagement du Champ de Mars	11/07/2023	Phase lancement	Aménagement
COMMUNE DE VIF			
2442 Construction médiathèque de Vif	15/10/2020	Phase lancement	Construction
COMMUNE DE VOIRON			
2131 Mandat d'études préalables reconversion ancien hôpital de Vo	07/02/2022	Phase lancement	Aménagement
COMMUNE DU CHEYLAS			
2479 MR aménagements publics « Clos du Village »	09/05/2023	Phase lancement	Aménagement
COMMUNE PEAGE DU ROUSSILLON			
2169 ME Montée de Louze de Péage du Roussillon	22/09/2022	Phase lancement	Aménagement
Département des Hautes Alpes			
2456 Amgt et réhabilitation paysagère du col de Lautaret	25/05/2021	Phase lancement	Aménagement
2470 Aménagement et réhabilitation paysagère col du Galibier	07/06/2023	Phase lancement	Aménagement
EPAGE de la Bourbre			
2411 SMABB protection inondation Bourbre	24/07/2018	Phase lancement	Infrastructures
MAIRIE DE CLAIIX			
2301 ME requalification secteur de la grange aux Dames	06/10/2023	Phase lancement	Construction
SMMAG			
2238 Ligne Chrono 1 Montbonnot CC Le Grésivauda	10/12/2018	Phase lancement	Aménagement
2462 Aménagement du Pôle d'échange multimodal de Brignoud	07/02/2022	Phase lancement	Aménagement
2476 MR liaison interrives modes doux St Ismier-Le Versoud	23/02/2023	Phase lancement	
2478 MR aménagement PEM gare de Goncelin	23/02/2023	Phase lancement	Aménagement
SMTC			
2236 Ligne Chrono 1 Montbonnot SMTC	13/11/2018	Préliquidation	Aménagement
SYMBHI			
2046 Travaux Romanche	14/09/2012	Réalisation/travaux	Infrastructures
2114 Isère Amont Réalisation T2 et T3	13/03/2015	Réalisation/travaux	Infrastructures
2123 ME PAPI d'intention Grésivaudan	11/12/2020	Phase lancement	Infrastructures
2129 ME travaux sécurisation prioritaires Romanche Oisans	23/12/2021	Phase lancement	Infrastructures

2196 ME dossier d'autorisation système d'endiguement	20/06/2023	Phase lancement	Infrastructures
2233 PAPI Intention Drac	16/11/2018	Phase lancement	Infrastructures
2410 Symbhi projet Romanche Oisans	25/07/2018	Phase lancement	Infrastructures
2481 Etudes AVP PAPI d'intention du projet DRAC	31/03/2023	Phase lancement	Infrastructures
2482 Suivi gestion des plages de dépôts de l'Isère	29/06/2023	Phase lancement	Infrastructures

1.3 AMO

Actionnaires	Date	Etat	Département
C COM LE GRESIVAUDAN			
3208 AMO programme pôle gare CCG	13/09/2019	Phase lancement	Aménagement
3287 PRG construction bâtiment industriel Grésivaudan	01/06/2022	Phase lancement	Programmation
COMMUNE D'EYBENS			
3152 AMO commercialisation secteur Le Val Eybens	02/01/2018	En sommeil	
3310 AMO Etude faisabilité MSP Eybens	22/08/2023	Phase lancement	Construction
COMMUNE de POISAT			
3293 AMO construction restaurant scolaire	27/01/2023	Phase lancement	Construction
COMMUNE DE VILLARD DE LANS			
3270 Prog restructuration des tennis Villard de Lans	20/12/2021	Phase lancement	Programmation
COMMUNE ST PAUL DE VARGES			
3300 AMO construction multi-accueil St Paul de Varges	27/01/2023	Phase lancement	Construction
3317 Etudes de faisabilité pour la restructuration de l'école à S	23/01/2024	Phase lancement	Construction
Département des Hautes Alpes			
3276 Galerie de la Marionnaise	21/02/2022	Phase lancement	Infrastructures
EPAGE de la Bourbre			
3205 Assistance foncière SMABB	05/07/2019	Phase lancement	Foncier
MAIRIE DE CLAIX			
3216 Programme école Jules Ferry	29/10/2020	Phase lancement	Programmation
SMMAG			
3233 AMO foncière secteur Bâtie	12/05/2020	Phase lancement	Foncier
3266 Marché presta foncières commune de la Buissière	29/06/2021	Phase lancement	Foncier
3275 Assistance administrative marchés 2021	12/10/2021	Phase lancement	Aménagement
3284 Conduite d'opération phase travaux du PEM de la Batie St Ism	23/03/2022	Phase lancement	Aménagement
3297 Assistance administrative marchés SMMAG	23/02/2023	Phase lancement	Aménagement
3298 AMO aménagement P+R à la Buissière	23/02/2023	Phase lancement	Aménagement
3279 AMO mise en place et réalisation DSR SMMAG	25/02/2022	Phase lancement	Aménagement
SYMBHI			
3107 AMO foncier Symbhi Tranches 2 et 3	18/03/2015	Phase lancement	Foncier
3238 Accord-cadre à BC réalisation de prestations foncières	29/01/2021	Phase lancement	Foncier
3308 AMO mise en œuvre servitude sur systèmes d'endiguement	10/05/2023	Phase lancement	Aménagement

2. GARANTIES D'EMPRUNTS DES COLLECTIVITÉS

Opération	Banque	contrat	Durée	Dernière échéance	total CRD au 31/12/2023	Garant	taux de garantie
1073 ZAC Portes du Vercors	Caisse des Dépôts	5 000 000	7 ans	01/02/2023	0	METRO (80 %) et Caisse d'Epargne (20 %)	100%
1073 ZAC Portes du Vercors	Caisse des Dépôts	7 000 000	13 ans	15/04/2029	7 000 000	METRO (80 %) et Caisse d'Epargne (20 %)	100%
1023 Artis Echirolles	Crédit Agricole	1 736 000	20 ans	01/03/2035	1 040 258	Grenoble Alpes Métropole	50%
1040 Artis Grenoble	Crédit Coopératif	1 712 000	20 ans	30/01/2036	1 114 220	Grenoble Alpes Métropole	50%
1143 Zac Minotiers	Crédit Coopératif	6 000 000	7 ans	15/11/2026	3 624 431	Ville de Pont-de-Claix	80%
1152 ZAC CŒUR DE VILLE	ARKEA	2 500 000	4 ans	30/10/2026	2 500 000	Ville de Briançon	40%
1030 CONCESSION DE TRAVAUX	Crédit Coopératif	2 275 000	20 ans	10/01/2043	2 209 015	Département de l'Isère	50%
1075 ZAC DU SAULT DU MOINE	BANQUE POSTALE	2 000 000	5 ans	31/10/2023	2 000 000	Grenoble Alpes Métropole	80%

3. AVANCES EN COMPTES COURANTS DE LA COLLECTIVITÉ

- Sur l'exercice 2023 néant.

4. AIDES ET CONCOURS FINANCIERS

- Sur l'exercice 2023, aucune aide n'a été octroyée au titre du développement économique ou tout autre concours financiers accordées par les collectivités à la SPL.

5. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des quatre précédents exercices.

IV – CONTRÔLES ET GESTION DES RISQUES

1. CONTRÔLE INTERNE – CONTRÔLE ANALOGUE

Le contrôle analogue de la SPL s'effectue par les dispositifs mis en place, dont notamment par le règlement intérieur (approuvé par le Conseil d'administration en date du 28 septembre 2021).

1.1 En matière de gouvernance

La fréquence annuelle des réunions du Conseil d'Administration a été fixée à 3 séances minimum. Dans la limite des pouvoirs que la loi reconnaît aux organes sociaux, les collectivités participent à l'élaboration de l'ordre du jour des séances.

Les collectivités non représentées directement au Conseil d'Administration de la SPL ISÈRE AMÉNAGEMENT sont réunies en Assemblée Spéciale conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts préalablement aux séances des Conseils.

Ainsi, lors des réunions préalables de l'Assemblée spéciale sont examinées l'ensemble des résolutions qui seront présentées au Conseil d'administration. En cas de nouvelle résolution, les représentants des Membres de l'Assemblée spéciale ne prendront pas part au vote. Etant précisé que cette situation ne s'est pas produite au cours de l'exercice écoulé, il en est de même que pour le cas de refus de vote.

Dans l'éventualité où un refus de vote se présenterait, la Présidente rencontrerait la collectivité en question.

Ces collectivités participent au Conseil d'Administration en tant qu'administrateurs par les 3 représentants désignés lors de l'Assemblée Spéciale du 10 septembre 2020.

1.2 En matière d'activité opérationnelle

Les Collectivités exerce un suivi permanent sur les opérations qu'elles auront respectivement confiées à la société par :

- Compte rendu régulier des opérations en cours,
- Production d'indicateurs : consommation des crédits/avances et trésorerie,
- Production des CRAC annuels des opérations d'aménagement en concession.

Une Commission des Marchés a été constituée en vue de donner un avis sur les marchés à conclure dans le cadre de l'ordonnance du 6 juin 2005, dépassant un seuil qui a été défini par le Conseil d'Administration du 24 janvier 2014.

Enfin, il est précisé que la SPL ne dépassant pas les seuils de 500 salariés ou d'un chiffre d'affaires consolidé de 100 millions d'euros, elle n'est pas soumise à la mise en place des huit piliers de la lutte anti-corruption.

2. CONTRÔLE EXTERNES

Au cours de l'exercice écoulé, aucun contrôle externe (URSSAF, Chambre Régionale des Comptes, Services fiscaux, etc.) n'a eu lieu.

V – BILAN DE LA GOUVERNANCE DE LA SPL

La société non soumise à l'obligation de la Loi Copé-Zimmermann du 27 janvier 2011, relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et à l'égalité professionnelle, est composée de :

- 48 actionnaires, dont 4 directement représentés au Conseil d'administration et 44 représentés par les délégués de l'Assemblée spéciale.
- 18 administrateurs.

1. ACTIONNARIAT

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionariat à la clôture de l'exercice écoulé.

Actionnaires	Nbre d'actions	Capital IA	
		Part €	%
Département de l'Isère	6 060	606 000	51,36%
Département des Hautes Alpes	120	12 000	1,02%
Grenoble Alpes Métropole	2 280	228 000	19,32%
Syndicat Mixte de la Z.I.P. de Salaise-Sablons	380	38 000	3,22%
SMABB	120	12 000	1,02%
SMMAG - Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise	120	12 000	1,02%
Symbhi	120	12 000	1,02%
C. d'agglomération du Pays Voironnais	380	38 000	3,22%
C. d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI)	120	12 000	1,02%
C. d'agglomération Vienne Condrieu	120	12 000	1,02%
C.C. de Bièvre-Est	120	12 000	1,02%
C. C. Bièvre Isère	120	12 000	1,02%
C. C. entre Bièvre et Rhône	120	12 000	1,02%
C.C Les Balcons du Dauphiné	120	12 000	1,02%
C.C Le Grésivaudan	120	12 000	1,02%
C.C. Les Vals du Dauphiné	120	12 000	1,02%
C.C. Saint-Marcellin Vercors Isère	120	12 000	1,02%
Commune de Bourg d'Oisans	30	3 000	0,25%
Commune de Briançon	30	3 000	0,25%
Commune Le Cheylas	30	3 000	0,25%
Commune de Claix	30	3 000	0,25%
Commune de Corenc	30	3 000	0,25%
Commune de Crémieu	30	3 000	0,25%
Commune de Crolles	30	3 000	0,25%
Commune d'Echirolles	60	6 000	0,51%
Commune d'Eybens	30	3 000	0,25%
Commune de Grenoble	120	12 000	1,02%
Commune de La Tour du Pin	30	3 000	0,25%

Commune de La Tronche	60	6 000	0,51%
Commune de Montbonnot	30	3 000	0,25%
Commune de Noyarey	30	3 000	0,25%
Commune du Péage de Roussillon	30	3 000	0,25%
Commune de Pont de Claix	60	6 000	0,51%
Commune de Poisat	30	3 000	0,25%
Commune de Saint-Martin-d'Hères	60	6 000	0,51%
Commune de Sassenage	30	3 000	0,25%
Commune de Saint-Egrève	30	3 000	0,25%
Commune de St-Jean-de-Bournay	30	3 000	0,25%
Commune de Saint-Paul de Varces	30	3 000	0,25%
Commune de Saint-Marcellin	30	3 000	0,25%
Commune de Saint-Pierre de Chartreuse	30	3 000	0,25%
Commune de Susville	30	3 000	0,25%
Commune de Tencin	30	3 000	0,25%
Commune de Vif	30	3 000	0,25%
Commune de Villard-Bonnot	30	3 000	0,25%
Commune de Villard de Lans	30	3 000	0,25%
Commune de Voiron	30	3 000	0,25%
Commune de Voreppe	30	3 000	0,25%
TOTAL	11 800	1 180 000	100%

2. LES DIRIGEANTS

2.1 Administrateurs

ADMINISTRATEURS	Représentant à l'AG	Date de nomination CA
Département de l'Isère, - représenté au Conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none"> o M. Jean-Pierre BARBIER, o Mme Anne GÉRIN, o Mme Joëlle HOURS, o M. Franck LONGO, o M. Cyrille MADINIER, o Mme Sandrine MARTIN-GRAND, o Mme Annick MERLE, o M. Bernard PERAZIO, o M. Sophie ROMERA o M. Christophe SUSZYLO. 	X	16/07/2021 16/07/2021 16/07/2021 16/07/2021 16/07/2021 16/07/2021 16/07/2021 16/07/2021 12/12/2023 16/07/2021

Grenoble Alpes Métropole, - représentée au Conseil d'administration par : o Mme Christine GARNIER, o M. Jean-Yves PORTA, o M. Eric ROSSETTI.	X	25/09/2020 18/12/2020 25/09/2020
Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, (CAPV) - représentée au Conseil d'administration par Mme Adrienne PERVÈS.	X	16/07/2020
Syndicat Mixte de la ZIP de Salaise-Sablons (INSPIRA), - représenté au Conseil d'administration par M. Robert DURANTON.	X	08/10/2020
Commune de Pont-de-Claix, - représentée au Conseil d'administration par M. Sam TOSCANO.	X	04/06/2020
Commune de Saint-Martin d'Hères, - représentée au Conseil d'administration par M. Brahim CHERAA.	X	15/09/2020
Commune de Voreppe, - représentée au Conseil d'administration par M. Olivier GOY.	X	26/05/2020

2.2 Les représentants à l'assemblée spéciale

Membres de l'Assemblée Spéciale	Représentant à l'AG	Date de nomination
Département des Hautes-Alpes, - représenté par M. Jean-Marie BERNARD.	X	13/07/2021
Communauté d'agglomération Vienne Condrieu - représentée par M. Thierry KOVACS.	X	
Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) - représentée par M. Jean-Pierre GIRARD,	par Mme Marguerite BACCAM	15/07/2020
Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, - représentée par M. Christian GIROUD.	X	23/07/2020
Communauté de Communes Bièvre-Est, - représentée par M. Antoine REBOUL.	X	06/07/2020
Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté, - représentée par M. Martial SIMONDANT.	X	17/07/2020
Communauté de communes entre Bièvre et Rhône, (EBER) - représentée par Mme Sylvie DEZARNAUD.	X	14/09/2020
Communauté de Communes Le Grésivaudan, - représentée par Mme Martine KOHLY.	X	21/09/2020

Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné, - représentée par M. Jean-Paul BONNETAIN.	X	16/07/2020
Communauté de Communes Saint-Marcellin-Vercors-Isère, - représentée par M. André ROUX.	X	10/07/2020
EPAGE de la Bourbre, - représenté par M. André GUICHERD.	X	13/11/2020
Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) (ex SMTC) - représenté par M. Laurent THOVISTE.	X	12/11/2020
Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI), - représenté par M. Gilles STRAPPAZZON.	X	12/10/2020
Commune de Bourg d'Oisans, - représentée par M. Georges GOFFMAN.	X	28/04/2021
Commune de Briançon, - représentée par M. Arnaud MURGIA.	X	30/03/2022
Commune Le Cheylas, - représentée par M. Roger COHARD.	X	29/11/2022
Commune de Claix, - représentée par M. Patrick ROUSSET.	X	17/06/2020
Commune de Corenc, - représentée par M. Bernard MORIN.	par M. Xavier CASSACI	10/06/2020
Commune de Crémieu, - représentée par Mme Virginie DESMURS-COLLOMB,	par M. Alain MOYNE-BRESSAND.	07/02/2022
Commune de Crolles, - représentée par M. Patrick PEYRONNARD,	par M. Patrick AYACHE	11/07/2020
Commune d'Echirolles, - représentée par M. Daniel BESSIRON,	par Mme Laetitia RABIH.	15/07/2020
Commune d'Eybens, - représentée par Mme Clothilde HOGREL.	X	10/07/2020
Commune de Grenoble, - représentée par M. Pierre-André JUVEN.	X	25/07/2020
Commune de La Tour du Pin - représentée par Mme Corinne HONNET.	X	07/07/2020
Commune de La Tronche - représentée par M. Pierre DESPRES.	X	08/06/2020
Commune de Montbonnot, - représentée par M. Dominique BONNET.	X	30/06/2020
Commune de Noyarey - représentée par Mme Nathalie GOIX.	X	20/12/2021
Commune du Péage de Roussillon - représentée par M. André MONDANGE,	par M. Louis MERCIER.	07/04/2022

Commune du Poisat - représentée par M. Hervé FANTON.	X	19/09/2022
Commune de Pont-de-Claix, - représentée par M. Sam TOSCANO.	X	04/06/2020
Commune de Saint-Egrève, - représentée par M. Laurent AMADIEU.	X	10/07/2020
Commune de Saint-Jean-de-Bournay, - représentée par M. Franck POURRAT.	X	22/07/2021
Commune de Saint-Marcellin, - représentée par M. Christian DREYER.	X	17/11/2020
Commune de Saint-Martin-d'Hères, - représentée par M. Brahim CHERAA.	X	15/09/2020
Commune de Saint-Paul de Varces, - représentée par Mme Cécile CURTET.	X	09/06/2023
Commune de Saint-Pierre-en-Chartreuse, - représentée par M. Stéphane GUSMEROLI.	X	12/04/2021
Commune de Sassenage, - représentée par M. Jean-Pierre SERRAILLIER.	X	10/07/2020
Commune de Susville, - représentée par M. Emile BUCH.	X	20/07/2020
Commune de Tencin, - représentée par Mme France DENANS.	X	19/10/2021
Commune de Vif, - représentée par M. Guy GENET.	X	27/09/2021
Commune de Villard-Bonnot, - représentée par M. Hervé LENOIRE.	X	29/06/2021
Commune de Villard de Lans, - représentée par M. Serge BIRGÉ.	X	23/07/2020
Commune de Voiron, - représentée par M. Antony MOREAU,	par M. Julien POLAT.	15/07/2020
Commune de Voreppe, - représentée par M. Olivier GOY.	X	26/05/2020

2.3 Organisation de la gouvernance

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, le Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Par délibération en date du 13 juillet 2010, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Par délibération en date du 10 février 2017, le Conseil d'administration a décidé d'unifier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Par délibération en date du 28 septembre 2021, le Conseil d'administration a décidé de conserver l'unification des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Par délibération du Conseil d'administration en date du 28 septembre 2021, le Département de l'Isère représenté par Mme Sandrine MARTIN-GRAND a été désignée Présidente du Conseil d'administration et Directrice Générale, pour la durée de son mandat électif.

Le Directeur Général Délégué, M. Christian BREUZA, désigné dans ces fonctions aux termes du Conseil d'administration du 10 février 2017, et renouvelé par le Conseil du 28 septembre 2021 jusqu'au terme du mandat de la Présidente Directrice Générale.

3. LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au cours de l'exercice écoulé, les administrateurs n'ont bénéficié d'aucun avantage, ni reçu aucune rémunération ou jeton de présence.

La Présidente Directrice Générale perçoit une indemnité autorisée par la délibération de la Commission Permanente du Département en date du 17 septembre 2021, et par la délibération du Conseil d'administration en date du 28 septembre 2021.

Le Directeur Général Délégué perçoit une indemnité autorisée par la délibération du Conseil d'administration en date du 28 septembre 2021.

4. BILAN DE LA GOUVERNANCE

4.1 Réunions des Instances de la SPL

L'Assemblée spéciale s'est réunie 4 fois au cours de l'exercice écoulé préalablement au Conseil d'administration, aux dates suivantes : 8 mars, 6 juin, 5 septembre et 5 décembre 2023.

Le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice écoulé, à savoir : les 14 mars, 20 juin, 12 septembre et 12 décembre 2023.

Les actionnaires se sont réunis une seule fois au cours de l'exercice écoulé, lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle intervenue le 2 mai 2023.

4.2 Participation des représentants des Collectivités

➤ *Participation aux Assemblées spéciales (dont votes par correspondance et pouvoirs) :*

Membres de l'Assemblée Spéciale	Participation / nbre AS
Département des Hautes-Alpes	4
Communauté d'agglomération Vienne Condrieu	0
Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI)	3
Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné	0
Communauté de Communes Bièvre-Est	1
Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté	2
Communauté de communes entre Bièvre et Rhône, (EBER)	1

Communauté de Communes Le Grésivaudan	2
Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné	3
Communauté de Communes Saint-Marcellin-Vercors-Isère	0
EPAGE de la Bourbre	4
Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) (ex SMTC)	4
Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI)	4
Commune de Bourg d'Oisans	4
Commune de Briançon	3
Commune Le Cheylas (Entrée au 17.02.2023)	4
Commune de Claix	4
Commune de Corenc	0
Commune de Crémieu	1
Commune de Crolles	1
Commune d'Echirolles	3
Commune d'Eybens	0
Commune de Grenoble	0
Commune de La Tour du Pin	3
Commune de La Tronche	0
Commune de Montbonnot	4
Commune de Noyarey	3
Commune du Péage de Roussillon	0
Commune du Poisat	4
Commune de Pont-de-Claix	4
Commune de Saint-Egrève	2
Commune de Saint-Jean-de-Bournay	1
Commune de Saint-Marcellin	0
Commune de Saint-Martin-d'Hères	4
Commune de Saint-Paul de Varces	0
Commune de Saint-Pierre-en-Chartreuse	3
Commune de Sassenage	4
Commune de Susville	2
Commune de Tencin	0
Commune de Vif	4
Commune de Villard-Bonnot	2
Commune de Villard de Lans	1
Commune de Voiron	0
Commune de Voreppe	2

➤ **Participation aux Conseils d'administration (dont pouvoirs) :**

ADMINISTRATEURS	Participation/ nbre CA
Département de l'Isère, <ul style="list-style-type: none"> ○ M. Jean-Pierre BARBIER, ○ Mme Anne GÉRIN, ○ Mme Joëlle HOURS, ○ M. Franck LONGO, ○ M. Cyrille MADINIER, ○ Mme Sandrine MARTIN-GRAND, ○ Mme Annick MERLE, ○ M. Bernard PERAZIO, ○ Mme Sophie ROMERA ○ M. Christophe SUSZYLO. 	<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">0</p> <p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">4</p>
Grenoble Alpes Métropole <ul style="list-style-type: none"> ○ Mme Christine GARNIER, ○ M. Jean-Yves PORTA, ○ M. Eric ROSSETTI. 	<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">0</p>
Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, (CAPV) <ul style="list-style-type: none"> - Mme Adrienne PERVÈS. 	<p style="text-align: center;">1</p>
Syndicat Mixte de la ZIP de Salaise-Sablons (INSPIRA), <ul style="list-style-type: none"> - M. Robert DURANTON. 	<p style="text-align: center;">4</p>
Commune de Pont-de-Claix, <ul style="list-style-type: none"> - M. Sam TOSCANO. 	<p style="text-align: center;">2</p>
Commune de Saint-Martin d'Hères, <ul style="list-style-type: none"> - M. Brahim CHERAA. 	<p style="text-align: center;">4</p>
Commune de Voreppe, <ul style="list-style-type: none"> - M. Olivier GOY. 	<p style="text-align: center;">2</p>

4.3 Assemblée générale

La participation des représentants des Actionnaires de la Société, lors de l'Assemblée générale annuel s'élève à 64% (dont votes correspondance & pouvoirs transmis).

CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le présent rapport.

Fait à, le,

M./Mme

Annexes :

- Rapport de gestion 2023,
- Etats financiers 31.12.2023,
- Rapport du Commissaire aux comptes 2023.